

N°17

REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATIONS

COMMUNE

COMMUNE D'ELOIE
TERRITOIRE de BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

D'ELOIE 90300

NOMBRES DE MEMBRES

| Afférents Au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
|--------------------------------------|-------------|---|
| 15 | 15 | 15 |

DATE de la CONVOCATION

19/02/2002

DATE d'AFFICHAGE

27/03/2002

OBJET de la DELIBERATION

Tarifs des concessions dans
le cimetière communal

Le Maire

Michel ORIEZ

*Colombarium
1000€*

SEANCE ORDINAIRE DU 26mars 2002

L'an deux et vingt-six mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, S'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel ORIEZ, Maire.

Présent : ORIEZ Michel, GIROL Henri, GASPARI Dominique, MEYER Jean-Claude, PAIRS Yvette, BOULHAUT Jacky, CHENEL Marie-Pierre, SEICHEPINE Jean-Louis, WALTER Éric, BECK Annie, BEY René, JUND Christine.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis la création du cimetière d'ELOIE les tarifs sont restés inchangés et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur leurs réactualisations.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer ainsi les tarifs des concessions :

- Cimetière traditionnel :
- Concession simple trentenaire : 100€
- Concession double trentenaire : 200€
- Cimetière en zone forestière :
- Concession simple trentenaire : 120€
- Concession double trentenaire : 240€

Le Conseil Municipal rappelle enfin que les concessions simples permettent l'inhumation de deux corps superposés, la concession double permet l'inhumation de deux corps côte à côte.

Ainsi fait et délibéré au jour, mois et an ci-dessus, ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Michel ORIEZ

